



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Baldersheim s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du 20 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Pierre LOGEL, Maire, à la Mairie, 23b rue Principale, 68390 BALDERSHEIM.

La séance est ouverte à 18h30, sous la présidence de M. Pierre LOGEL, Maire, en présence de M. Philippe GRUN, Mme Paquita BRUDER, M. Patrick RIETZ, Mme Ginette KITTLER, M. Daniel SCHNEIDER, Mme Sylvie SIFFERLEN (Adjoint) et Mme Sybille GAERTNER, M. Alain MATHIEU, M. Gilbert BRUDER, Mme Corinne SCHREMBACHER, M. Thierry LANDWERLIN, M. Pascal GRANDCLAUDON, Mme Valérie FRAUENLOB, Mme Nadège GILLET, M. Stéphane WEISS.

Sont excusés : M. Hugues DUMONT, M. Philippe HECTOR, Mme Nelly MANZARI, Mme Linda MURA, Mme Anne FUCHS.

**Membres en exercice : 21**

**Présents : 16**

**Absents excusés : 5**

**Procuration : 3**

M. Hugues DUMONT à M. Philippe GRUN

M. Philippe HECTOR à M. Patrick RIETZ

Mme Nelly MANZARI à M. Gilbert BRUDER

Un représentant de la presse locale assiste à la séance.

M. le Maire ouvre la séance et remercie les conseillers municipaux d'avoir répondu à son invitation. Il constate que le quorum est atteint.

M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de reporter le point n° 4 de l'ordre du jour car il souhaite rencontrer les présidents de toutes les associations pour mettre en place une convention type applicable à toutes les associations plutôt que de présenter au conseil une convention différente pour chaque association.

Aucun conseiller ne s'oppose à ce report.

L'ordre du jour est le suivant :

1	SECRETAIRE	Désignation du secrétaire de séance
2	PROCES-VERBAL	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2023
3	CHASSE	Agrément de candidatures
4	DIVERS-COMMUNICATION	

### **Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu du droit local, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier le secrétariat de la séance à Mme Audrey FRICKER, Directrice Générale des Services.

### **Point n° 2 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2023**

Le procès-verbal a été transmis par voie électronique à l'ensemble des conseillers. Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée, préalablement à la séance, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2023.

### **Point n° 3 : CHASSE – Agrément de candidatures**

Rapporteur : M. Pierre LOGEL, Maire

Par délibération en date du 12 octobre 2023, le Conseil municipal a fixé le périmètre du lot de chasse, décidé de mettre le lot communal de chasse en location par convention de gré à gré avec le locataire actuel, M. René LANDWERLIN, fixé le prix de location et validé le projet de convention de gré à gré.

Le 13 octobre 2023, M. LANDWERLIN a été informé de la décision du Conseil municipal et qu'il disposait d'un délai de 10 jours pour faire connaître sa décision d'acceptation ou de refus.

Par courrier en date du 16 octobre 2023, M. LANDWERLIN a fait part de son accord. Il a transmis son dossier de candidature, ainsi que celui de deux permissionnaires.

Lors de la réunion du 26 octobre 2023, la Commission communale consultative de la chasse (4C) a examiné les dossiers de candidature du locataire et des deux permissionnaires et a émis un avis favorable sur les trois dossiers. La 4C a pris note que M. René LANDWERLIN, locataire, a décidé de ne pas prendre de garde-chasse. M. René LANDWERLIN a indiqué qu'il souhaite être le référent local chargé des relations et du dialogue entre le monde agricole, sylvicole et les autres usagers de la nature. La 4C a donné un avis favorable.

Mme GAERTNER demande s'il est dangereux de se promener dans la forêt. Elle ajoute que certaines communes interdisent la chasse le dimanche et demande si la Commune ne pourrait pas faire cela. Mme FRICKER répond que la convention de gré à gré a été votée lors de la séance du 12 octobre 2023. Elle prévoit que le locataire ne devra pas chasser lors des manifestations (marches populaires, courses...) dont la Commune lui communiquera les dates. M. BRUDER ajoute qu'au moment des battues, les chasseurs mettent en place des panneaux. Mme GAERTNER demande s'il y en a souvent. M. BRUDER répond qu'il n'y en a pas beaucoup sur Baldersheim.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AGRÉE** la candidature de M. René LANDWERLIN comme locataire de la chasse

- **AGRÉE** les candidatures des deux permissionnaires, M. Pierre Paul LANDWERLIN et M. Jonathan GORNIK
- **AUTORISE** M. le Maire à signer avec M. René LANDWERLIN la convention de gré à gré approuvée lors de la séance du 12 octobre 2023
- **PREND** acte que M. René LANDWERLIN a décidé de ne pas prendre de garde-chasse
- **DÉSIGNE** M. René LANDWERLIN comme référent local chargé des relations et du dialogue entre le monde agricole, sylvicole et les autres usagers de la nature.

## **Point n° 14 : DIVERS-COMMUNICATION**

M. LOGEL remercie les conseillers pour leur présence vendredi dernier lors de sa remise de la médaille de l'Ordre National du Mérite.

M. LOGEL informe les conseillers que la célébration de l'Armistice 1914-1918 est organisée le 11 novembre à 9h30 devant l'église.

### Tour de table :

M. GRUN informe les conseillers que l'APD du pôle scolaire a été validé par le comité syndical du SCIN mardi pour un montant de 3,9 millions d'euros HT (bâtiment). Les études paysagères sont en cours. Des informations plus détaillées seront données lors de la séance de commissions réunies du 9 novembre.

M. GRUN annonce que les travaux sur la propriété 21 rue du Moulin débutent le 30 octobre (désamiantage). La démolition commence le 13 novembre. Il y aura une circulation alternée dans la rue du Moulin.

M. GRUN annonce qu'il est devenu grand-père samedi, d'une petite Anaïs.

Mme KITTLER rappelle que la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) est reconduite en novembre. Une collecte des ustensiles de jardin, décorations de Noël... sera organisée aux ateliers. L'APE reconduit également sa collecte de jouets en novembre. Mme KITTLER propose de faire un flyer recto-verso pour rappeler ces 2 collectes. Les conseillers sont d'accord.

Mme GAERTNER signale qu'avec les feux récompenses il y a parfois de grandes files de voitures, les gens sont excédés. Elle demande ce qui peut être fait. Mme FRICKER répond que les services de la CeA ont été contactés pour savoir si le flux important de voitures est dû à un report de la circulation du fait de travaux dans un autre secteur.

M. GRUN rappelle qu'il a été décidé de rallonger la durée du feu au croisement aux heures de pointe (7h30-8h30 et 17h30-18h30) pour fluidifier le trafic. La modification a été faite lundi.

M. RIETZ signale que le problème est que le feu récompense reste au rouge pendant une minute. M. GRUN répond qu'il a demandé au fabricant de diminuer ce temps.

M. MATHIEU demande s'il serait possible de mettre le feu en vert par défaut. Mme FRICKER répond que dans ce cas il s'agit d'un feu sanction, ce qui n'est plus autorisé. Mme BRUDER signale qu'il y a

plus de voiture qui circulent dans la rue de l'Eglise. M. BRUDER ajoute qu'il y en a plus dans la rue de Sausheim également.

M. GRUN répond qu'il va consulter les statistiques des radars pour comparer les nombres de véhicules. M. GRUN ajoute qu'on va peut-être mettre le feu récompense à l'orange pendant quelques jours pour voir si le trafic est fluidifié. Les feux récompenses ne peuvent pas être programmés avec des horaires spécifiques.

M. RIETZ trouve que les feux récompenses ne servent à rien. Il espère qu'ils ne seront pas mis à l'orange car l'investissement était important.

M. GRANDCLAUDON rappelle qu'on lui avait dit qu'il n'était pas possible de mettre des panneaux de limitation 70 km/h puis 50 km/h puis 30 km/h car il n'y avait pas assez de distance depuis l'entrée d'agglomération. Maintenant le panneau d'entrée a été reculé. On aurait peut-être pu réfléchir à mettre des panneaux plutôt qu'un feu.

Mme GILLET signale qu'avec les panneaux, la limitation n'était pas respectée, avec les feux, les gens ralentissent.

M. GRANDCLAUDON explique que maintenant certains automobilistes passent rue de l'Eglise pour éviter le feu et ils roulent plus vite. On a créé du danger là où il n'y en avait pas et on a enlevé la circulation à un endroit qui ne présentait pas de danger.

M. LOGEL explique que M. GRUN suit le dossier de près et cherche des solutions pour améliorer la situation.

Mme GAERTNER souhaite reparler du permis d'exploration déposé par la société Vulcan Energie France. La société compte faire un maillage et des sondages tous les 20 m sur des lignes distantes de 200 m. Elle demande combien de sondages cela représente sur la commune et s'ils seront fait par ondes ou forage. M. LOGEL répond que cela sera des forages. Pour le nombre, on ne sait pas. Mme GAERTNER ajoute que ce sont peut-être des réserves qui ont été oubliées lors du vote de la dernière séance.

M. LOGEL rappelle que le Conseil a voté contre, le nombre de réserves ne change rien. Mme GAERTNER demande si des communes ont voté pour le projet. M. LOGEL répond Ensisheim et Hombourg. Mme GAERTNER signale qu'il est indiqué que les habitants pourront utiliser les forages pour la géothermie. M. LOGEL répond que cela ne sera pas possible si les forages sont faits hors des zones urbanisées. Mme GAERTNER propose de consulter le professeur Thierry de LAROCHELAMBERT qui est un expert dans le domaine. M. LOGEL répond que la Commune a fait ce qu'elle avait à faire, que la décision n'est plus entre nos mains et que l'Etat décidera.

M. le Maire lève la séance à 19h04.

---

Fait à BALDERSHEIM, le 27 octobre 2023

Audrey FRICKER  
Directrice Générale des Services

